

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE CANTON DE LOW

Procès verbal - Lundi le 6 juin, 2022

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTON DE LOW, TENUE AU 4C, CHEMIN D'AMOUR (SALLE HÉRITAGE), LE 6 JUIN 2022 À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME. CAROLE, MAIRESSE.

SONT PRÉSENTS, JOANNE MAYER, MAUREEN RICE, MAUREEN MCEVOY, LUC THIVIERGE, LEE ANGUS, GHYSLAIN ROBERT ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER PAR INTÉRIM, PIERRE VAILLANCOURT

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la Présidente souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la session.

1.2 RAPPORT DE LA MAIRESSE

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Rapport de la mairesse
- 1.3 Ordre du jour
- 1.4 Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022
- 1.5 Prélèvements bancaires
- 1.6 Registre des chèques
- 1.7 Liste des comptes fournisseurs
- 1.8 Dépenses du directeur général
- 1.9 Dépenses du directeur du service incendie
- 1.10 Dépenses du directeur du service de la voirie
- 1.11 Rapport du comité d'administration
- 1.12 Demande que la nouvelle maison des aînés soit désignée sous le nom de « Maison Térèse Gauthier »
- 1.13 Paiement des vacances accumulées des pompiers volontaires
- 1.14 Renouvellement de l'offre de service du directeur général par intérim
- 1.15 Offre de service consultant pour la facturation des mutations et des mises à jour de la MRCVG
- 1.16 Dépôt du rapport de formation obligatoire des élu(e)s
- 1.17 Bourses d'étude graduant
- 1.18 Avis de dépôt d'une plainte dossier n° 700020837 – Normes du travail
- 1.19 Modification du taux de kilométrage
- 1.20 Présentation d'une demande d'aide financière du programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) – volet 1 : projets de bâtiments de base à vocation municipale
- 1.21 Modification de contrat numéro CTSL1702

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Rapport du comité de la sécurité publique
- 2.2 Demande de financement pour l'année financière 2022 ASIVG
- 2.3 Renouvellement de la police d'assurance collective numéro iF035

3. TRANSPORT

- 3.1 Rapport du comité de transport

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1 Rapport du comité de l'hygiène du milieu

5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 5.1 Rapport du comité de santé et bien-être

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 6.1 Rapport du comité d'aménagement, urbanisme et développement

- 6.2 Dépôt du rapport des statistiques des permis
- 6.3 Demande auprès de la CPTAQ 2022-06, aliénation
- 7. LOISIRS ET CULTURE**
 - 7.1 Rapport du comité de loisirs et culture
 - 7.2 Mandater représentant municipal comité de l'aréna de Low
- 8. VARIA**
 - 8.1
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 10. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

2022-06-137
1.3

ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour et de la disponibilité des documents au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ par Maureen Rice, **APPUYÉ** par Joanne Mayer et résolu d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant les sujets suivants :

- 1.22 **PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION**
- 1.23 **RÉSIDENCE PAUGAN – ORDURES ET RECYCLAGE**
- 2.4 **OFFRE DE SERVICE DE TECHNICIEN EN PRÉVENTION DES INCENDIES (TPI)**
- 2.5 **OCTROI DE L'ACHAT – COSTUME DE COMBAT (BUNKER)**
- 4.2 **MODIFICATION COÛT DE COLLECTE MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLAGE**
- 7.3 **MODIFICATION PROJET PARC INTERGÉNÉRATIONNEL**
- 8.1 **ALLOCATION D'UN BUDGET POUR ENSEIGNE**

ADOPTÉE

2022-06-138
1.4

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2022

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Ghyslain Robert, **APPUYÉ** par Luc Thivierge et résolu D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022 tel que présenté.

ADOPTÉE

2022-06-139
1.5

ADOPTION PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES

IL EST PROPOSÉ par Joanne Mayer
APPUYÉ par Maureen McEvoy
Et résolu

D'adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour le mois De mai 2022, totalisant les montants suivants :

| | |
|-------------------------------|--------------|
| Salaires nets | 33 192,87 \$ |
| Remises provinciales | 11 801,87 \$ |
| Remises fédérales | 3 699,07 \$ |
| Remises du Régime de retraite | 2 353,00 \$ |

Pour un grand total de **51 046,81 \$**

ADOPTÉE

2022-06-140
1.6

ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES

ATTENDU QUE les comptes ont été vérifiés par Carole Robert, Joanne Mayer;

IL EST PROPOSÉ par Maureen Rice
APPUYÉ par Maureen McEvoy
Et résolu

D'adopter, tel que présenté, le registre des chèques du mois de mai 2022 totalisant un montant de 95 749,24 \$

Lee Angus enregistre sa dissidence

ADOPTÉE

2022-06-141
1.7

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS

ATTENDU QUE les comptes ont été vérifiés par Carole Robert, Joanne Mayer;

IL EST PROPOSÉ par Joanne Mayer
APPUYÉ par Luc Thivierge
Et résolu

D'adopter, tel que présenté, le paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois de mai 2022 totalisant un montant de 192 932,30 \$ incluant les Remises provinciales et fédérales.

Lee Angus enregistre sa dissidence

ADOPTÉE

2022-06-142
1.8

DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - DGE (0,00 \$)

2022-06-143
1.9

DÉPENSES DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE - DCP (0,00 \$)

2022-06-144
1.10

DÉPENSES DU DIRECTEUR DU SERVICE VOIRIE – DCV (0,00 \$)

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, Pierre Vaillancourt, directeur général par intérim de la Municipalité de Canton de Low, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.



Pierre Vaillancourt, DMA
Directeur général par intérim

2022-06-145
1.11

RAPPORT DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

2022-06-146
1.12

DEMANDE QUE LA NOUVELLE MAISON DES AÎNÉS SOIT DÉSIGNÉE SOUS LE NOM DE « MAISON TÉRÈSE GAUTHIER »

Attendu que le gouvernement du Québec a annoncé la construction de la maison des aînés à Maniwaki;

Attendu qu'il serait important que le nom de ce nouvel édifice puisse correspondre à l'histoire de la région;

Attendu que trop peu de lieux publics portent le nom des femmes qui ont marqué notre région et qu'il est grandement temps que leur contribution soit reconnue pour le bénéfice des générations actuelles et futures;

Attendu que Mme Térése Gauthier a été la première femme originaire de Maniwaki à devenir médecin;

Attendu qu'elle a grandement contribué à la santé de notre population par sa dévotion totale à l'égard de ses patients;

Attendu les nombreux témoignages qui font état de sa grande générosité à l'égard des plus pauvres de la société et de sa totale disponibilité à l'égard de ses patients;

Attendu que Dr. Térése Gauthier a participé à la fondation de la Société médicale des Laurentides en 1958;

Attendu que Dr. Térése Gauthier faisait partie des membres fondateurs du Foyer père Guinard en 1966;

Attendu qu'elle a également été impliquée dans l'implantation de l'actuel hôpital de Maniwaki;

Attendu qu'elle est devenue en 1968 la première femme coroner du Québec;

Il est proposé par Maureen Rice, **appuyé** par Ghyslain Robert et résolu;

QUE le conseil de la municipalité de Canton de Low recommande que la nouvelle maison des aînés puisse porter le nom de « Maison Térése Gauthier »

afin de souligner et rappeler sa contribution à la santé de la population de notre région.

ADOPTÉE

2022-06-147

1.13

PAIEMENT DES VACANCES ACCUMULÉES DES POMPIERS VOLONTAIRES

IL EST PROPOSÉ par Luc Thivierge
APPUYÉ par Joanne Mayer
Et résolu

QUE le conseil autorise le paiement des vacances accumulées des pompiers volontaires représentant un montant total 15 029,08 \$ tel qu'indiqué sur la liste datée du 30 mai 2022 portant le numéro VACPOM2022 que conseil ont individuellement pris connaissance

ADOPTÉE

2022-06-148

1.14

RENOUVELLEMENT DE L'OFFRE DE SERVICE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

IL EST PROPOSÉ par Ghyslain Robert
APPUYÉ par Maureen Rice
Et résolu

QUE le conseil renouvelle l'offre de service de M. Pierre Vaillancourt pour un maximum de 200 heures à 50,00 \$ de l'heure tout inclus, sur présentation d'une facture.

ADOPTÉE

2022-06-149

1.15

OFFRE DE SERVICE CONSULTANT POUR LA FACTURATION DES MUTATIONS ET DES MISES À JOUR DE LA MRCVG

IL EST PROPOSÉ par Ghyslain Robert
APPUYÉ par Maureen McEvoy
Et résolu

QUE le conseil autorise et accepte l'offre de service de consultation pour aider la municipalité dans ses mises à jour dans PG et la facturation des mutations au coût par heure qui équivaut à son salaire gagné à la municipalité de Canton de Low avec facture a l'appui ainsi que le surtemps de l'employé à la réception.

ADOPTÉE

2022-06-150

1.16

DÉPÔT DU RAPPORT DE FORMATION OBLIGATOIRE DES ÉLU(E)S

Dépôt par le greffier-trésorier du rapport de formation obligatoire des élu(e)s et que ce rapport sera diffusé sur notre site web au www.lowquebec.ca

2022-06-151

1.17

BOURSES D'ÉTUDE GRADUANT

IL EST PROPOSÉ par Maureen Rice
APPUYÉ par Luc Thivierge
Et résolu

QUE le conseil autorise une bourse d'étude de 100 \$ afin d'aider les élèves dans la poursuite de leurs études à un niveau supérieur, cette bourse d'étude est offerte à un graduant de l'école secondaire Sacré-Cœur de Gracefield (1) et de l'école St-Micheal (2).

ADOPTÉE

2022-06-152

1.18

AVIS DE DÉPÔT D'UNE PLAINTÉ DOSSIER N° 700020837 – NORMES DU TRAVAIL

Considérant qu'un avis de dépôt d'une plainte contre la municipalité en date du 26 avril 2022 sous leur numéro de référence 700020837;

Considérant qu'une médiation nous est offert par la CNESST;

En conséquence, il est proposé par Joanne Mayer, **appuyé** par Ghyslain Robert et résolu;

QUE le conseil mandate le directeur général d'accepter le service de médiation et que si un accord intervient entre l'employeur et la médiation, qu'une transaction de quittance soit signée par les deux parties.

Luc Thivierge enregistre sa dissidence

ADOPTÉE

2022-06-153

1.19

MODIFICATION DU TAUX DE KILOMÉTRAGE

IL EST PROPOSÉ par Ghyslain Robert
APPUYÉ par Luc Thivierge
Et résolu

QUE le taux remboursable par kilomètre parcouru pour les membres du conseil ainsi que pour les employés de la Municipalité de Canton de Low est modifié de pour 0.56\$/km.

ADOPTÉE

2022-06-154

1.20

PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (PRACIM) – VOLET 1 : PROJETS DE BÂTIMENTS DE BASE À VOCATION MUNICIPALE

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du guide relatif du programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) – volet 1 : projets de bâtiments de base a vocation municipale;

Il est proposé, par Joanne Mayer, **appuyé** par Maureen Rice et résolu que :

Le conseil municipal de la municipalité de Canton de Low autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

La municipalité a pris connaissance du guide du PRACIM et elle s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;

La municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

ADOPTÉE

2022-06-155

1.21

MODIFICATION DE CONTRAT NUMÉRO CTSL1702

ATTENDU que l'employé occupe la position Commis à la réception depuis le 2 mai 2017 et que ce poste s'est accrue des tâches importantes au niveau de l'administration général;

ATTENDU qu'il a lieu de modifier son contrat;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du contrat #CTSL1702;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Luc Thivierge, **APPUYÉ** par Ghyslain Robert et résolu;

QUE le conseil accepte la modification du contrat sous le numéro CTSL1702 aux termes tel que décrit et soumis au conseil et mandate le directeur général de signer ce contrat pour et au nom de la municipalité de Canton de Low.

ADOPTÉE

2022-06-156

1.22

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec ou 92.1 de la Loi sur les cités et villes (LCV), le soussigné, greffier-trésorier de la municipalité, apporte une correction au procès-verbal du 7 mars 2022 résolution # 55-03-2022

de la Municipalité de Canton de Low, puisqu'une erreur apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

La correction est la suivante :

Aux ATTENDU QUE, il est inscrit :

« ATTENDU QUE les propriétaires Du 292 Route 105 ont fait la demande de dérogation mineure pour pouvoir construire un centre touristique

ATTENDU QUE la propriété faisant l'objet de la demande de dérogation mineure ne bénéficie d'aucun droits acquis

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure est recevable selon l'article 10 du règlement 04-2019.

ATTENDU QUE la demande vise à autoriser la construction à 6m de la ligne de lot avant.

ATTENDU QUE la publication de la dérogation mineure mentionne que la demande vise à autoriser l'empiètement de l'avant toit à 4.34m de la ligne de lot avant du côté gauche et à 4.31m du côté droit

ATTENDU QUE la demande vise à autoriser l'empiètement de la construction à 16.93m du corridor d'utilité publique de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau au lieu du 35m.

ATTENDU QUE la demande vise à autoriser l'empiètement de la construction à 4.22m de la ligne de lot arrière au lieu de 5m.

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'Urbanisme a pris connaissance de tous les documents fournis par le demandeur »

Or, on devrait lire :

« ATTENDU QUE les propriétaires Du 292 Route 105 ont fait la demande de dérogation mineure pour pouvoir construire;

ATTENDU QUE la propriété faisant l'objet de la demande de dérogation mineure ne bénéficie d'aucun droits acquis à la suite de la démolition des bâtiments existants à l'été 2021;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure est recevable selon l'article 10 du règlement 04-2019;

ATTENDU QUE le projet étudié dans son ensemble entre dans les paramètres de dérogation mineure;

ATTENDU QUE seule une partie de la propriété est en zone agricole et que les marges avant sont différentes dans la zone urbaine versus les autres zones;

ATTENDU QUE toutes les démarches pour approbation auprès de la CPTAQ et d'ajout d'usage dans la zone visée ont été fait avec succès;

ATTENDU QUE la demande vise à autoriser la construction du bâtiment à 6m de la ligne de lot avant quand le règlement zonage article 6.2.1.2 mentionne que les zone autres qu'urbaine doit avoir 9 mètres;

ATTENDU QUE la publication de la dérogation mineure mentionne que la demande vise à autoriser l'empiètement de l'avant toit à 4.34m de la ligne de lot avant du côté gauche et à 4.31m du côté droit notre règlement vise seulement les murs du bâtiment;

ATTENDU QUE la demande vise à autoriser l'empiètement visuel de la construction à 16.93m du corridor d'utilité publique de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (Piste cyclable) au lieu du 35m. et que la nature même du bâtiment est pour les utilisateurs de la piste aussi; en plus que le gestionnaire des deux entités est le même soit la MRCVG;

ATTENDU QUE la demande vise à autoriser l'empiètement de la construction à 4.22m de la ligne de lot arrière au lieu de 5m. il est noté que le bâtiment respecte les marges de recule et est conforme à l'article 6.2.1.4 du règlement;

ATTENDU QUE la demande a été transférée par le directeur du service de l'urbanisme aux membres du CCU, pour étude du dossier et de faire une recommandation au conseil municipal;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'Urbanisme a pris connaissance de tous les documents fournis par le demandeur et en a fait l'étude global; »

J'ai dûment modifié le procès-verbal du 7 mars 2022 en conséquence.

Signé à Low ce 6 juin 2022.

Pierre Vaillancourt, DMA
Greffier-trésorier et directeur général par intérim

2022-06-157
1.23

RÉSIDENCE PAUGAN – ORDURES ET RECYCLAGE

IL EST PROPOSÉ par Luc Thivierge
APPUYÉ par Maureen McEvoy
Et résolu

QUE le conseil autorise qu'un employé de la voirie ou un pompier volontaire de déplacer les bacs roulants des matières résiduelles et du recyclage de la résidence Paugan que ceci est une solution temporaire.

ADOPTÉE

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2022-06-158
2.1

RAPPORT DU COMITÉ DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

2022-06-159
2.2

DEMANDE DE FINANCEMENT POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2022 ASIVG

Attendu que l'ASIVG est composé de membres de chaque service de sécurité incendie de la MRCVG;

Attendu que l'ASIVG (Association des gestionnaires en sécurité incendie de la Vallée de la Gatineau) est un organisme à but non lucratif immatriculé au registre des entreprises du Québec NEQ : 3377664142.

Attendu que l'ASIVG a besoin du financement pour l'opération annuel 2022;

En conséquence il est proposé par Luc Thivierge, **appuyé** par Maureen Rice et résolu;

QUE la municipalité de Canton de Low autorise un montant de 500 \$ pour le financement et le bon fonctionnement de l'ASIVG (Association des gestionnaires en sécurité incendie de la Vallée de la Gatineau) et qu'un rapport annuel devra être déposé aux 17 municipalités à la fin novembre de chaque année.

Ghyslain Robert s'abstient

ADOPTÉE

2022-06-160
2.3

RENOUVELLEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE COLLECTIVE NUMÉRO IF035

IL EST PROPOSÉ par Ghyslain Robert
APPUYÉ par Luc Thivierge
Et résolu

QUE le conseil confirme le renouvellement la police d'assurance collective numéro 1F035 pour les 22 pompiers volontaires et le chef pompiers au montant de 930 \$ excluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

2022-06-161
2.4

OFFRE DE SERVICE DE TECHNICIEN EN PRÉVENTION DES INCENDIES (TPI)

Considérant que l'action numéro 7 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour les inspections commerciale et industrielle (commerce, écoles, CPE, RPA etc.) repère les risques reliés à la sécurité et à l'incendie;

Considérant que l'action numéro 22 du schéma de couverture de risque en incendie prévoit la préparation de plans d'intervention;

En conséquence, il est proposé par Ghyslain Robert, **appuyé** par Luc Thivierge et résolu;

QUE le conseil accepte l'offre de service de technicien en prévention des incendies proposé par M. Éric Lacaille, TPI tel que soumis au prix de 60 \$ de l'heure, déplacements au taux en vigueur à la municipalité au km et 30 \$ par repas.

ADOPTÉE

2022-06-162
2.5

OCTROI DE L'ACHAT – COSTUME DE COMBAT (BUNKER)

IL EST PROPOSÉ par Joanne Mayer
APPUYÉ par Luc Thivierge
Et résolu

QUE le conseil autorise et engage la dépense pour l'achat de 2 costumes de combat (bunker) au coût de 4 400 \$ plus les taxes applicables.

Ghyslain Robert s'abstient

ADOPTÉE

3. TRANSPORT

2022-06-163
3.1

RAPPORT DU COMITÉ DE TRANSPORT

4. HYGIÈNE DU MILIEU

2022-06-164
4.1

RAPPORT DU COMITÉ DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

2022-06-165
4.2

MODIFICATION COÛT DE COLLECTE MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLAGE

Considérant que l'appel d'offre pour la collecte des matières résiduelles et le recyclage n'y incluait pas les chemins Lac McColgan, Legault et Simon;

Considérant que le conseil veut que sur ces chemins que la collecte soit de porte à porte;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Luc Thivierge, **APPUYÉ** par Joanne Mayer et résolu;

QUE le conseil autorise et engage la dépense pour cette collecte au montant de 4 331,25 \$ incluant les taxes applicables à Location Martin Lalonde Inc.

ET que le chemin Rochon ne sera pas faite porte à porte due aux faits que le chemin n'est pas conforme et qu'il n'existe pas de détournement.

ADOPTÉE

5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

2022-06-166
5.1

RAPPORT DU COMITÉ DE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2022-06-167
6.1

RAPPORT DU COMITÉ D'AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2022-06-168
6.2

DÉPÔT DU RAPPORT DES STATISTIQUES DES PERMIS

Le rapport des statistiques de permis pour le mois de mai 2022 est déposé par le directeur général par intérim.

2022-06-169
6.3

DEMANDE AUPRÈS DE LA CPTAQ 2022-06, ALIÉNATION

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la demande à être présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Hydro-Québec pour obtenir de cette Commission, une demande d'aliénation, pour les cadastres 6 306 845, 6 306 846, 6 306 847, 6 306 848, 6 306 849, 6 306 850, 6 306 860 et 6 306 861 afin de procéder à un transfert de propriété.

ATTENDU QUE la demande vise seulement 66.4 hectares sur les 82.11 hectares.

ATTENDU QUE l'article 58 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles prévoit qu'une personne qui désire poser un acte pour lequel une autorisation ou un permis est requis à l'égard d'un lot situé dans une zone agricole doit en faire la demande à la municipalité locale sur le territoire de laquelle est situé les cadastres 6 306 845, 6 306 846, 6 306 847, 6 306 848, 6 306 849, 6 306 850, 6 306 860 et 6 306 861.

ATTENDU QUE la demande satisfait aux critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE cette demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité;

ATTENDU QUE cette demande n'a aucun effet sur la protection et le développement des activités agricoles;

IL EST PROPOSÉ par Ghyslain Robert, **APPUYÉ** par Maureen Rice et résolu;

De recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accepter cette demande d'aliénation pour les cadastres 6 306 845, 6 306 846, 6 306 847, 6 306 848, 6 306 849, 6 306 850, 6 306 860 et 6 306 861 cadastre officiel du Québec, dans la municipalité de Canton de Low.

Luc Thivierge s'abstient

ADOPTÉE

7. LOISIRS ET CULTURE

2022-06-170
7.1

RAPPORT DU COMITÉ DE LOISIRS ET CULTURE

2022-06-171
7.2

MANDATER REPRÉSENTANT MUNICIPAL COMITÉ DE L'ARÉNA DE LOW

IL EST PROPOSÉ par Ghyslain Robert
APPUYÉ par Joanne Mayer
Et résolu

QUE le conseil mandate Mme Maureen McEvoy a titre de représentant municipal de la municipalité de Canton de Low de siéger sur le comité de l'aréna dans la municipalité de Low.

ADOPTÉE

2022-06-172
7.3

MODIFICATION PROJET PARC INTERGÉNÉRATIONNEL

Attendu que la municipalité de Low a reçu une subvention de la MRCVG pour aménager un parc intergénérationnel au 400 Route 105;

Attendu que les travaux sur le projet n'ont pas encore débuté;

Attendu que la municipalité prévoit d'aménager le site à cet endroit pour y inclure des bureaux municipaux et une caserne de pompiers, et de chercher d'autres fonds pour le réaménagement;

Attendu que la municipalité a élaboré un projet de pavillon pour abriter les gens derrière la salle communautaire (Salle Héritage) avec vue sur le terrain de balle de l'école secondaire St Michael's, et considérant que ce site est actuellement utilisé par une variété de personnes participant à des événements sportifs et récréatifs;

En conséquence, il est proposé par Luc Thivierge, **appuyé** par Maureen Rice et résolu;

QUE le Directeur général soit mandaté de demander à la MRC l'autorisation de réaffecter les fonds destinés au parc intergénérationnel afin de les utiliser pour construire le pavillon et répondre aux besoins actuels.

ADOPTÉE

8. VARIA

8.1

ALLOCATION D'UN BUDGET POUR ENSEIGNE

IL EST PROPOSÉ par Ghyslain Robert
APPUYÉ par Maureen Rice
Et résolu

QU'UN budget au montant de 1 500 \$ soit alloué pour l'achat d'enseigne pour le stationnement au quai municipal.

ADOPTÉE

9.

PÉRIODE DE QUESTIONS

10.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 20h39.

Président

Greffier



Carole Robert,
Mairesse

Pierre Vaillancourt, DMA
Directeur général par intérim

« Je, Carole Robert, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».